Théorie des organisations L'école des Relations Humaines

Ce cours vous est proposé par Audrey Portes, Assistant professor et enseignant-chercheur en Sciences de Gestion, à Montpellier Business School, et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz : Les théories de la motivation

Attention: ceci est la version corrigée du quiz.

1. Une affirmation est fausse. Sélectionnez-là.

- a. La motivation dépend de la satisfaction des besoins
- b. Il est possible de motiver les salariés en développant la culture d'entreprise
- c. La motivation est un moteur de l'action
- d. La motivation des individus au sein d'une organisation ne dépend pas de l'aspect financier

2. Selon Maslow:

- a. Le besoin de sécurité est un besoin d'ordre supérieur
- b. Le besoin de reconnaissance est un besoin d'ordre inférieur
- c. Le besoin d'appartenance apparaît lorsque le besoin de reconnaissance est satisfait
- d. Le besoin d'accomplissement apparaît lorsque le besoin de reconnaissance est satisfait

3. La théorie ERD de Alderfer catégorise les besoins en 3 :

- a. Existence, Rapports sociaux, Développement personnel
- b. Existence, Rationalité, Diversité
- c. Envie, Rapports sociaux, Développement personnel
- d. Envie, Rationalité, Développement personnel



4. La théorie bi-factorielle de Harzberg divise les besoins en :

- a. Facteurs de motivation et facteurs d'hygiène
- b. Facteurs d'insatisfaction et facteur d'hygiène
- c. Facteurs de motivation et facteurs de reconnaissance
- d. Facteurs de motivation et de réalisation de soi

5. Sélectionnez la réponse fausse. Selon la Théorie Y de McGregor :

- a. Le travail n'est ni agréable ni désagréable
- b. L'Homme doit être dirigé, contrôlé
- c. L'Homme est capable de se poser des objectifs et de les réaliser
- d. L'Homme ne craint pas les responsabilités

Références

Comment citer ce cours?

Théorie des organisations, Audrey Portes, AUNEGe (http://aunege.fr), CC – BY NC ND (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/). En cas de conflit entre la législation

française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.